

République de Haute-Volta
Ministère du Plan

Ministère du Travail et
de la Fonction Publique

Office National pour la
Promotion de l'Emploi

Office de la Recherche
Scientifique et Technique
Outre Mer



Séminaire sur les Méthodes de
Planification du Développement Rural
Ouagadougou, 3-6 Mars 1976

MIGRATIONS DE TRAVAIL A L'ETRANGER ET
DEVELOPPEMENT NATIONAL.

J. Capron et J.M. Kohler

O.R.S.T.O.M.

Fonds Documentaire

N° : 1621

Cote B

Date 1^{er} JUL. 1982

Les informations présentées dans cette communication sont le fruit d'une recherche interdisciplinaire menée, depuis 1972, par l'O.R.S.T.O.M. à la demande du Ministère de la Fonction Publique et du Travail de la République de Haute-Volta (Convention FAC n° 13/C/71/F).

Cette recherche a porté sur les mouvements migratoires à partir du pays mossi et bissa - regroupant une population résidente de 2.575.000 personnes.

La plupart des données chiffrées figurant dans cette communication ont été recueillies, pour ce qui est des migrations externes, grâce à une enquête par sondage dirigée par MM. Quesnel et Vaugelade; pour ce qui est des migrations internes, grâce à des enquêtes ponctuelles menées par MM. Ancy, Benoit, Lahucc, Marchal et Remy.

B 1621

201

Les stratégies du planificateur ne sont que jeux de l'esprit - quelle que soit la rationalité interne de ses modèles - si elles ne prennent pas en compte la réalité sociale concrète, complexe et fluctuante, soumise aux stratégies sociales et économiques des populations.

I. Migrations de travail à destination de l'étranger.

Population en migration en Côte d'Ivoire et au Ghana : 314.000 personnes, dont 215.000 travailleurs hommes (contre 75.000 en 1961).

I.1. Progression des migrations de 1961 à 1973.

- Progression de la proportion des migrants, de 1961 à 1973, selon le sexe.

	: Hommes	: Femmes	: Total
	: %	: %	: %
1961	: 7,1	: 0,8	: 4,0
1973	: 18,5	: 5,6	: 12,2

La migration n'est plus seulement une affaire d'hommes, comme c'était encore le cas il y a une dizaine d'années; elle touche de plus en plus fréquemment de jeunes couples.

- Taux annuels d'accroissement du nombre d'hommes actifs en migration, selon les régions, entre 1961 et 1973.

Kaya	: 12
Koupéla	: 10
Bissa	: 10
Ouagadougou	: 9
Koudougou	: 8
Yatenga	: 7
Ensemble	: 9

La pratique des migrations de travail se généralise au plan géographique : les régions qui, en 1961, étaient demeurées relativement épargnées par les départs vers l'étranger connaissent aujourd'hui les taux d'accroissement de migration les plus élevés.

- L'accélération du mouvement migratoire, de 1961 à 1973.

Elle n'a pas été constante. Les flux sont soumis à deux ordres de déterminations. D'une part, à conditions d'accueil à l'étranger égales, le mouvement s'amplifie de par sa propre dynamique : les conséquences de la migration devenant à leur tour causes.

D'autre part, le mouvement structurel est perturbé par des facteurs conjoncturels de nature variée - climatique, économique, politique, etc. -, susceptibles de transformer la dynamique propre du mouvement.

La sécheresse qui a sévi à partir de 1967-1968 a considérablement contribué à accélérer le mouvement migratoire, lui imprimant des caractéristiques particulières (par exemple, augmentation "anormale" des migrations brèves effectuées par des hommes mariés et des chefs d'exploitation).

1.2. Une hémorragie de main-d'œuvre jeune.

- L'exode des migrants apparaît dramatique dans la mesure où il affecte principalement la fraction la plus active de la population : celle des hommes âgés de 15 à 44 ans.

215.000 hommes actifs en migration de travail en 1973 (contre 75.000 en 1961).

88 % des migrants ont moins de 35 ans; l'âge moyen de l'ensemble des absents est proche de 26 ans.

53 % des migrants ont moins de 20 ans au premier départ, 80 % ont moins de 25 ans.

Proportion des hommes actifs en migration, selon les tranches quinquennales d'âges; et taux d'accroissement de cette proportion entre 1961 et 1973 :

	:Proportion 1973 : : % :	Accroissement : 1961-1973
15-19	26	1,1
20-24	53	1,9
25-29	52	2,6
30-34	41	2,9
35-39	25	3,6
40-44	17	4,3

L'analyse régionale de ces données conduit à penser que le taux de 60 à 75 % d'hommes actifs absents représente, actuellement, un seuil de tolérance de la société rurale mossi à la déperdition continue de sa main-d'oeuvre masculine : cela se traduit par le fait que, sauf à changer radicalement de nature, le mouvement migratoire cesse de croître dès que le contingent des absents atteint ce seuil. Pour ce qui est des célibataires, la proportion de 60 % de migrants absents est d'ores et déjà atteinte dans plusieurs régions; la ponction de main-d'oeuvre supplémentaire nécessaire à l'économie ivoirienne s'opérera de plus en plus dans la catégorie des hommes mariés.

- Statut matrimonial des migrants :

73 % de célibataires; 27 % de mariés.

80 % des migrants mariés sont accompagnés de leur épouses (contre 37 % en 1961).

Le nombre des hommes mariés en migration de travail est passé de 21.500 à 46.500, entre 1961 et 1973, sans que la proportion des hommes mariés par rapport au stock des absents ait varié beaucoup (de 24 % à 27 %) : la stagnation de ce rapport, alors que l'accroissement du taux d'absence a été plus fort chez les hommes mariés que chez les célibataires, est liée à une diminution - consécutive aux migrations de travail - de la proportion d'hommes mariés par rapport à la population résidente âgée de 15 à 44 ans - là où l'on comptait en 1961 dix hommes mariés, on n'en compte plus que huit aujourd'hui.

1.3. Caractéristiques des migrations.

- Destination des migrants

92 % des migrants vont en Côte d'Ivoire, 8 % au Ghana.

- Durée des migrations

A part les migrations saisonnières, relativement plus fréquentes dans les régions frontalières, les séjours à l'étranger ont en moyenne une durée proche de deux ans.

Ce qui est caractéristique de la situation actuelle, c'est l'accroissement du nombre de séjours en migration par individu : entre 15 et 35 ans, une proportion importante de jeunes hommes ont tendance à "s'installer en migration de travail".

- Occupation professionnelle des migrants, et rémunération

75 % des migrants sont occupés dans le secteur rural, en zone forestière - la plupart comme manœuvres de plantation mal rémunérés (entre 6 000 et 9 000 F. par mois, avantages en nature compris). La majorité des migrants installés dans le secteur urbain se trouvent à Abidjan, et s'y adonnent à des emplois subalternes.

1.4. L'épargne migratoire et son utilisation

- Montant de l'épargne migratoire et transferts monétaires.

Pour l'évaluation du volume de l'épargne migratoire, c'est l'ensemble des sommes et des marchandises envoyées ou rapportées, au cours de la migration ou à son terme, qui est pris en compte.

Au-delà d'un seuil minimum (quelques mois), la rentabilité des migrations est inversement proportionnelle à leur durée; et les migrants partis seuls rapportent une épargne supérieure à celle des migrants accompagnés de leurs épouses (et, éventuellement, d'enfants).

En moyenne, l'épargne migratoire peut être évaluée à 25 000 F. par migrant et par année de migration.

Pour le stock actuel de migrants (émigrés exclus), on peut estimer que l'épargne annuelle se situe entre 4,5 et 5 milliards de francs, dont un peu plus de 3,5 milliards sont transférés en Haute-Volta sous forme monétaire pour la zone étudiée.

Le montant des transferts annuels est déterminé par les flux de retours et de visites - flux soumis à des facteurs conjoncturels; d'où la possibilité de variations interannuelles importantes.

- Utilisation de l'épargne migratoire

Achats personnels et dépenses de prestige	: 55 %
Impôts	: 15 %
Dépenses sociales	: 8 %
Cadeaux en vue mariage	: 3 %
Commerce	: 7 %
Bétail, agriculture	: 5 %
Vivrier	: 7 %

L'économie migratoire est essentiellement une économie de prestige : l'épargne est consommée dans le cadre de la compétition que se livrent entre eux les jeunes migrants de passage ou de retour au pays mossi. Elle n'est jamais investie dans les circuits sociaux déterminants. Les aînés tiennent ceux-ci à l'abri de l'envahissement monétaire, et assurent ainsi la reproduction de leur pouvoir traditionnel. Face à ce dernier, le pouvoir monétaire des migrants se révèle inopérant et n'induit, à court terme, aucune transformation de la pratique sociale.

Bien que l'épargne migratoire ne serve que dans la proportion de 15 % au paiement des impôts, elle n'en demeure pas moins l'une des principales sources de financement. Une part importante des cadeaux en argent est affectée au règlement des impôts.

Le commerce bénéficie notablement de l'épargne migratoire. Mais cette épargne n'est guère investie dans l'agriculture - si ce n'est pour l'achat de bétail; rares sont les migrants chefs d'exploitation, et rares les possibilités d'investissement agricole rentable à court terme.

1.5. L'émigration vers la Côte d'Ivoire

80 % environ du stock actuel de migrants doivent être considérés comme étant, selon toute vraisemblance, des migrants temporaires - ne présentent aucune, ou seulement la moins déterminante (qualification professionnelle), des caractéristiques retenues comme

indices d'installation. L'installation définitive à l'étranger -- la rupture économique et, dans une moindre mesure, sociale avec le pays -- n'est, pour le moment, le fait que d'une minorité de migrants.

1.6. Effets des migrations sur les zones de départ

Grave détérioration du rapport entre population active et population inactive; déficit de la population masculine :

- les inactifs et les femmes passent de 3,17 à 3,74 par homme adulte actif, entre 1961 et 1973
- la proportion des femmes passe de 54 à 57 % de la population active.

Réduction préjudiciable du champ des activités de production : les cultures de subsistance mobilisent toutes les énergies disponibles, au détriment des autres cultures et des activités artisanales.

1.7. Les facteurs des migrations de travail.

Même si elles se greffent sur des pratiques anciennes et ont été largement assumées par la société mossi, les migrations de travail ne sont pas un comportement spontané de cette société. Leur apparition a été liée à la mise en place d'un projet colonial précis : la création d'une zone de production capitaliste en Côte d'Ivoire et au Ghana. Leur développement s'est confondu avec la réussite de ce projet, repris en compte par le pouvoir post-colonial : il mesure l'ampleur de l'agression économique dont sont victimes, depuis près d'un siècle, les populations de l'intérieur. On ne doit pas être dupe des processus d'intériorisation dont le comportement migratoire a peu à peu fait l'objet dans le cadre de la société mossi.

Les migrants vont chercher en Côte d'Ivoire ce bien nécessaire qu'ils ne trouvent pas en Haute-Volta : l'argent exigé par les nouvelles normes collectives de consommation, qui relèvent de l'économie de marché imposée par le capitalisme occidental. Apparemment spontanées au niveau des individus, les comportements migratoires sont en fait déterminés par les structures globales d'un développement régional inégal, qui repose sur une exploitation de type colonial.

Il reste à déterminer quels sont les facteurs sociaux susceptibles de rendre compte de la plus ou moins grande résistance ou participation de la société mossi aux pressions exercées sur elle pour l'amener

à coopérer "spontanément" au projet - élaboré et conduit hors d'elle - de développement capitaliste des pays côtiers.

Privés de responsabilités sociales et maintenus en tutelle économique, les jeunes se trouvent disponibles pour de longues migrations à l'étranger. De leur côté, les aînés sont objectivement intéressés à ce comportement compensatoire des cadets - dans la mesure où il leur permet de maintenir leurs privilèges socio-politiques : l'exil des cadets désamorce, provisoirement, les conflits susceptibles de mettre en cause l'ordre social traditionnel. La domination des cadets par les aînés passe essentiellement par le contrôle de l'accès aux femmes. Aujourd'hui encore, 80 % ^{premiers} des mariages sont contrôlés par les aînés. Parmi les hommes de 15 ans et plus, 50 % n'ont pas d'épouse. Dans la tranche d'âge de 25 à 29 ans, deux hommes sur trois n'ont pas encore eu la possibilité de fonder un foyer - l'âge moyen d'accès à une première épouse se situant aux alentours de 30 ans. Quant aux femmes, elles sont capitalisées par les hommes âgés : à partir de 45 ans, les polygames représentent entre 40 et 50 % de la population masculine et accaparent 2,5 épouses par individu; le taux de polygamie ne cesse de croître avec l'âge, jusqu'à atteindre 1,80. C'est la mise en évidence des déterminations réciproques entre les migrations et le contrôle matrimonial qui permet de rendre compte des difficultés les plus graves que connaît actuellement la société rurale mossi.

En mobilisant, pour son propre développement, la fraction la plus active de la population masculine, la Côte d'Ivoire condamne à l'échec toute tentative de promotion technologique et économique de l'agriculture mossi. Quelles que soient les retombées monétaires des migrations de travail sur l'économie sédentaire, elles pèsent peu par rapport à cette stérilisation progressive des énergies mobilisables pour le développement de la Haute-Volta.

La définition d'une politique susceptible de réduire progressivement l'exode massif de la main-d'œuvre, et de rentabiliser au mieux les transferts monétaires liés aux flux actuels de migration, constitue par conséquent un préalable à tout plan de développement.

Mais, dans le cadre d'une économie de profit extravertie, la Haute-Volta n'est pas en mesure de proposer à sa population active des emplois assez rémunérateurs et en nombre suffisant pour la retenir. Si elle veut briser la dépendance où elle se trouve par rapport à la Côte-d'Ivoire - dépendance inévitablement génératrice de flux de main-d'oeuvre au profit de ce pays -, il faut que la Haute-Volta se dégage du système de développement inégal qui caractérise actuellement l'économie de cette sous-région.

De son côté, la société mossi ne saurait résister longtemps aux forces de désagrégation qui la menacent. Pour survivre, il lui faut promouvoir des formes nouvelles d'échanges sociaux, en particulier dans le domaine des relations entre aînés et cadets (accession aux femmes et à l'autonomie d'exploitation). Toutes les couches de la société mossi, collectivement soumises à l'ordre ancien, doivent participer à une profonde mutation culturelle.

2. Redistribution de la population sur le territoire national

L'un des grands espoirs pour le développement de la Haute-Volta réside dans les projets de mise en valeur des régions désertes ou à faible densité de population. Il s'agit souvent de terres relativement fertiles, mais dont la plupart n'ont pas été occupées, ou ont été abandonnées, en raison principalement des grandes endémies qui y règnent. Le programme de lutte contre l'onchocercose dans les vallées des Volta doit ouvrir au peuplement de vastes terres neuves. L'autorité des Aménagements des Vallées des Volta prévoit à long terme la mise en exploitation de 2.700.000 ha (10 % du territoire national); à moyen terme (15 ans), il s'agirait d'installer 650 000 personnes dans des zones aménagées. Ainsi espère-t-on atteindre trois objectifs majeurs :

- auto-satisfaction de la Haute-Volta en produits vivriers (l'excédent produit sur les périmètres aménagés devrait permettre, dans la phase de pleine exploitation, d'assurer la couverture en besoins vivriers de 500 000 personnes vivant hors de ces périmètres).
- augmentation des cultures de rente (triplément de la production cotonnière actuelle).
- répartition équilibrée de la population voltaïque et réduction de la pression démographique dans les régions, principalement

situées en pays mossi, où l'équilibre population-ressources naturelles est depuis longtemps rompu.

La réalisation d'un tel projet de transfert organisé et massif de population soulève de nombreux et difficiles problèmes. Une partie de la population susceptible de répondre aux offres des responsables de ce transfert se trouve, depuis une dizaine d'années déjà, mobilisée par des migrations spontanées principalement dirigées vers l'Ouest et le Sud-Ouest : la connaissance des aspects sociaux et économiques majeurs de ces processus migratoires est susceptible de fournir des enseignements sur le projet réel des candidats actuels à la migration, comparé aux comportements attendus d'eux dans le cadre d'un transfert planifié, et sur certaines conditions pratiques de réussite d'un tel transfert.

Par ailleurs, on doit se demander quel impact aura cette redistribution rationnelle de la population sur les mouvements migratoires à destination de l'étranger. Il est clair, en effet, que si l'ouverture des terres neuves ne se traduit pas par une réduction progressive de l'exode des travailleurs jeunes vers l'étranger, c'est non seulement l'espoir de promouvoir sur ces terres une agriculture riche qui se trouvera irrémédiablement condamnée, mais encore c'est toute possibilité d'assurer le décollage économique de la Haute-Volta par le développement agricole qui sera compromise. Là encore, l'étude du comportement des immigrants agricoles face aux migrations de travail apporte des éléments de réponse.

2.1. Historique des migrations rurales spontanées.

Les premiers mouvements d'émigration rurale mossi sont fondamentalement le fruit de la politique suivie par l'administration coloniale. Si l'on excepte les places marchandes yarsé et quelques colonies musulmanes, la population mossi se trouve, dans les dernières décennies du XIXème siècle, cantonnée dans les limites des Etats et commandements régionaux mis en place par l'aristocratie nakomse entre la fin du XVè siècle et la fin du XVIIè siècle. Si l'on peut déceler quelques formes de complémentarité économique entre le pays mossi et les régions périphériques - drainage de céréales, bétail, et captifs assuré à leur profit par les Nakomse, déploiements saisonniers d'artisans mossi échangeant leur savoir-faire contre des produits vivriers, etc. -, on ne note aucune création d'établissements agricoles permanents hors des limites du territoire ethnique.

Dès les premières décennies de la période coloniale, les collectivités rurales mossi se trouvent acculées à une économie de survie. Les prélèvements vivriers et fiscaux, le recrutement de main-d'oeuvre prestataire et de militaires, la culture obligatoire de produits de rente (notamment coton), la prolifération du commerce des marchandises importées au détriment des activités artisanales, etc., entraînent une profonde désorganisation de la production. Pour échapper aux multiples formes de contrainte et d'exploitation mises en place par l'administration française, relayée par les chefs coutumiers, de nombreux Mossi prennent le parti de fuir leurs localités pour s'installer dans des régions périphériques, où le contrôle administratif ne peut pas s'exercer avec la même rigueur. Les disettes et les famines, consécutives à la détérioration de la production vivrière autant qu'aux cycles de sécheresse, sont également un facteur déterminant des mouvements migratoires.

Après 1945, la libéralisation du régime colonial a pour conséquence immédiate une interruption des mouvements de fuite vers les aires de refuge, et même le retour au pays mossi d'un certain nombre d'émigrés. Jusque vers l'Indépendance, la population mossi installée dans les zones périphériques de son aire ethnique stagne ou régresse, sauf là où le peuplement a atteint une densité telle que l'implantation mossi est irréversible -- en pays samo. Cependant au cours de la même période, on assiste, outre à une immigration agricole mossi dans le bassin du Voun Hou (Sud-Ouest de Nouna), à un développement important des communautés musulmanes qui se constituent hors du pays mossi, et à un remarquable essaimage de commerçants et d'artisans mossi le long des grands axes de circulation.

2.2. L'évolution récente et l'état actuel des migrations rurales

De 1960 à 1972, l'effectif des cultivateurs mossi installés hors de leur aire ethnique passe de 80.000 à 140.000. Durant le même temps, l'effectif des immigrés mossi en milieu urbain et commercial passe de 5.000 à 17.000 (Bobo-Dioulasso exclu).

- Bilan migratoire (installations et retours pour 1000 nouvelles installations), selon les principaux milieux d'accueil au cours des cinq dernières années.

	: Nouvelles installations :	Retours au :	
		pays mossi :	
	en prove-	en provenan-	
	nance du	ce des aires :	
	pays mossi	anciennes :	
Milieu rural	428		
Aires nouvel-		156	17
les			
Aires ancien-	157	81	133
nes			
Milieu urbain et commercial	140	38	47
Totaux	725	275	197

- Origine des familles venues directement du pays mossi
 Pour la grande majorité : Yatenga, régions de Yako et de Koudougou
 Deux pôles de départ intenses : Bagare-Gourcy et Kindi.
 Le front d'émigration tend à se déplacer vers le centre du pays mossi (partie occidentale des ORD de Ouagadougou et de Kaya).
- Distribution actuelle des immigrés selon les zones d'accueil

Pays samo et marka	: 30 %
Pays bwa et bobo	: 26 %
Pays gourounsi	: 20 %
Pays peul et foulse	: 12 %
Pays gourmantché	: 5 %
Divers	: 7 %

L'accroissement des immigrations au cours des dix dernières années a été très inégal selon les aires d'accueil. Ce sont les aires nouvelles situées dans la boucle de la Volta Noire et sur l'axe Sabou-Léo qui ont exercé le plus fort attrait : les migrants qui se sont installés dans ces aires entre 1960 et 1972 représentent 59 % de l'ensemble des Mossi partis en migration rurale durant cette période. De leur côté, les aires anciennes ont recueilli 22 % de ces migrants; le milieu urbain et le milieu commercial, 19 %.

2.3. Age et statut socio-économique des migrants agricoles.

Age des chefs de famille et étendue des familles au départ en migration

Origine	Aire d'accueil	Age au départ	Etendue moyenne de la famille
Pays mossi	Aires anciennes	41	6,1
	Aires nouvelles	42	7,9
Aires d'immigration ancienne	Aires anciennes	45	7,3
	Aires nouvelles	46	9,8

Les migrations agricoles sont presque exclusivement le fait de cultivateurs adultes - âgés de plus de 40ans - accompagnés d'un groupe de dépendants - dont le nombre varie de 7 à 10 selon qu'il s'agit de groupements ruraux traditionnels, de communautés musulmanes, ou de colons installés sur des périmètres aménagés, et selon que ces migrants viennent directement du pays mossi ou ont déjà transité par d'autres établissements de migrants ruraux.

La plupart de ces migrants, environ 70%, étaient chefs d'exploitation avant leur départ vers les aires d'immigration.

2.4. Les activités de production des migrants ruraux.

Par rapport à leurs compatriotes demeurés au pays, les immigrants, dans l'ensemble, vivent mieux. Un sondage fait apparaître que les revenus monétaires nets par exploitation, année 1973, passent de 80 et 120 francs par jour - pays mossi, respectivement régions de Zorgho et Koudougou - à 200 et 350 francs par jour - aire d'immigration récente de Dédougou, respectivement migrants implantés en 1967 ou avant. Cependant, on remarquera que les migrants, lors des premières années de séjour, ne voient pas leurs revenus s'améliorer sensiblement - 130 francs par exploitation et par jour pour les migrants installés dans l'aire d'immigration de Dédougou en 1971 et 1972. Et dans la zone d'immigration de Tougan, où les établissements mossi sont très anciens, les revenus des migrants ne sont pas très supérieurs à ceux de leurs compatriotes du pays mossi : 180 francs par exploitation et par jour.

En fait, le mieux-être des immigrants ruraux est à porter au crédit des conditions écologiques qui prédominent dans les aires d'accueil (terres plus fertiles, et en outre plus abondantes ; pluviométrie

généralement plus favorable), plutôt qu'à une amélioration du système de production. L'agriculture reste essentiellement vivrière. Et la technologie mise en oeuvre ne profite d'aucune innovation importante - culture extensive, pratique abusive des défrichements et gaspillage de terre. Pour améliorer leurs revenus monétaires les immigrés préfèrent recourir aux solutions traditionnellement retenues au pays mossi : élevage de volaille et de petit bétail, artisanat, et surtout commerce - cette activité étant particulièrement profitable lorsqu'elle s'adresse aux populations autochtones.

Au plan agro-économique, les immigrés ne constituent pas un milieu dynamique et novateur - à l'exclusion de certaines communautés islamiques.

2.5. Les migrations de travail vers l'étranger dans les aires d'immigration agricole.

Taux d'absence en migration de travail des hommes de 15 à 34 ans, selon l'époque d'émigration hors du pays mossi

	Epoque d'émigration hors du pays mossi			Taux d'absence en pays mossi
	1963-1973	1948-1962	Avant 1948	
15-19	7,5	13,0	22,1	25,7
20-24	32,9	30,0	47,5	50,8
25-29	13,8	22,5	41,0	47,5
30-34	7,1	24,3	26,1	37,9
Tous âges	4,0	7,9	14,3	16,8

Le développement des migrations de travail vers l'étranger est d'autant plus important que l'émigration hors du pays mossi est plus reculée. Dans les aires d'immigration les plus anciennes, en pays samo et gourounsi par exemple, les taux d'absence sont comparables aux taux observés dans les régions d'origine des migrants ruraux. Mais il convient de noter que les flux migratoires à destination de l'étranger sont loin d'être négligeables même dans les aires d'immigration récentes - un tiers des jeunes hommes de 20 à 24 ans, implantés dans ces aires, sont allés chercher du travail à l'extérieur. Ces données montrent que la société des migrants ruraux tend à se conduire, pour ce qui est des migrations vers l'étranger, comme la société mossi mère.

2.6. Relations avec les populations d'accueil.

Les échanges matrimoniaux constituent un bon test de l'état des relations entre les populations d'accueil et les immigrants mossi.

Proportion des mariages entre immigrants mossi et autochtones, par rapport à l'ensemble des mariages contractés respectivement par les hommes et par les femmes des groupes immigrants.

Aires d'accueil	Mari migrant et épouse autochtone	Épouse migrante et mari autochtone
Samo	9,6	9,2
Gourounsi	17,0	20,7
Bwa	2,2	—
Bissa	38,1	21,3
Gourmantché	15,0	17,0

La pratique des échanges matrimoniaux avec les populations d'accueil est variable selon l'ethnie de ces dernières. Contrairement à la réputation qui leur est faite, les Mossi ne se refusent pas systématiquement aux échanges matrimoniaux avec les populations non mossi : dans certains cas, ils vont jusqu'à donner plus de filles qu'ils n'en reçoivent. Ce comportement est commandé par les impératifs de cohabitation plutôt que par une recherche d'intégration culturelle. Mais, les stratégies mises en œuvre dans ce domaine s'inscrivent dans les limites des contraintes socio-politiques qui affectent les relations inter-ethniques.

Les relations sont aisées avec les sociétés à système politique centralisé ou segmentaire (sociétés gourmantché, gourounsi et bissa) - il s'agit là de deux dimensions qu'on retrouve dans la société mossi. Elles se révèlent plus difficiles avec les sociétés villageoises (samo et bwa) à forte intégration socio-politique et culturelle.

Très généralement, les conflits qui surgissent entre immigrants et autochtones ont pour origine, ou pour prétexte, la compétition pour le contrôle agraire et politique des terres. Si les populations d'accueil cèdent volontiers des droits de culture à des immigrants, elles n'entendent pas pour autant abandonner leur souveraineté sur les terres léguées par leurs ancêtres et tentent de défendre leur identité culturelle et politique face à une implantation massive de collectivités étrangères homogènes. Ces conflits sont souvent exaspérés par le

comportement agraire des cultivateurs mossi, à qui il est reproché de dilapider le patrimoine foncier.

2.7. Le conformisme de la société des immigrants agricoles.

Qu'il s'agisse des conduites agraires et économiques, qu'il s'agisse de l'attitude face aux migrations de travail, qu'il s'agisse enfin des relations avec les populations non mossi, les immigrants agricoles ne s'écartent guère des modèles de comportement qui ont cours dans la société mossi mère.

Quelles que soient les contraintes qu'ils rencontrent dans les diverses régions d'accueil, les immigrants agricoles tendent à reconstituer un espace pour vivre comparable à celui qu'ils ont quitté en pays mossi : essaim d'enclos disséminé au milieu d'une aire de champs permanents, champs temporaires rejetés à la périphérie du terroir. Soit qu'ils se distribuent le long des voies de communication, ou qu'ils s'enfoncent plus profondément vers l'intérieur, ces essaims s'individualisent en unités de quelques centaines de personnes - réplique des quartiers du pays mossi. Ces unités se constituent, se stratifient, et évoluent selon des modalités comparables à celles qui prévalent dans la société mère.

Répartition des groupements selon le nombre de familles.

<u>Nbre de familles</u>	<u>Groupements %</u>
5- 9	31
10- 14	29
15- 19	20
20- 29	13
30- 49	7

La plupart des groupements rassemblent autour d'un noyau central, constitué par un segment de lignage, des parents maternels, des alliés, des gens originaires du même village, et quelques familles étrangères. Ces groupements ne trouvent pas d'emblée leur cohésion. Il faut généralement plusieurs années pour que, s'étant épurés de leurs éléments les plus marginaux, ils réussissent à s'affirmer ; certains échouent dans cette tentative - les familles s'éparpillent, laissant derrière elles quelques éléments résiduels. Dans les aires d'immigration récentes, la mobilité des familles apparaît importante.

Distribution des types de relation "logeur-logé" dans quelques établissements des aires nouvelles d'immigration.

Type de relation	Groupements traditionnels	Communautés islamiques
Même lignage	34	26
Parenté matern.	22	7
Allié	6	1
Amitié, voisin.	28	22
Aucune relation	10	14
Religion		30

Libérée de la domination du groupe nakomse - ceux-ci ne jouissent pas de leurs privilèges habituels dans les aires d'immigration -, débarrassée de ses structures étatiques traditionnelles, la société immigrée demeure largement soumise à la relation inégalitaire aînés-cadets. L'accès aux épouses reste toujours sous le contrôle sévère des aînés.

Célibat par tranches d'âge en pays mossi et dans les aires d'immigration

	Aires d'immigration	Pays mossi 1961	1973 :
20-24	86	82	84
25-29	53	53	61
30-34	25	26	36
35-39	14	11	18
40-44	11	3	9

Si l'âge au premier mariage des immigrés apparaît quelque peu avancé par rapport à celui qui s'observe en pays mossi - 53 % seulement de célibataires dans la tranche d'âge 25-29, contre 61 % -, il faut y voir beaucoup plus le reflet de l'aggravation des difficultés d'accès à une première épouse dans la société mossi mère qu'à une libéralisation de la pratique matrimoniale dans les groupements immigrés.

Au demeurant, il faut souligner que les échanges matrimoniaux représentent le mode privilégié des relations de la société immigrée avec la société mère. Même dans les groupements les plus anciens, où les potentialités d'alliance qui s'offrent sur place sont très développées, les échanges avec le pays mossi représentent encore plus de 30 % des unions contractées. Dans un système social où la pratique matrimoniale tient une telle place, la permanence des échanges entre la société mère et les groupements immigrés atteste que ces derniers ne se sont pas constitués en une société autonome possédant un système de valeurs culturelles propre.

Seul un type de groupement d'immigrés présente par rapport à la société mère des caractères nettement originaux : les communautés islamiques. A travers leur développement, on assiste à l'émergence d'une société entièrement renouvelée par rapport à la société mère. Soumises à un pouvoir de type théocratique très contraignant, ces collectivités se sont dégagées des modèles sociaux traditionnels (parenté et système politique) pour former des communautés très fortement intégrées. Elles trouvent dans l'idéologie religieuse le moteur d'une pratique économique résolument progressiste.

2.8. Les facteurs des migrations agricoles.

D'abord réaction de défense d'une société agressée par les entreprises coloniales, les migrations rurales répondent aujourd'hui à des déterminations différentes. Après une stagnation correspondant à une période où la société mossi paraît reprendre l'initiative à l'intérieur de ses frontières (dernière décennie de la période coloniale, et premières années de l'Indépendance), les migrations rurales connaissent un essor remarquable à partir des années 1966-1968. De nombreux facteurs se trouvent à l'origine de cet essor : la politique d'austérité économique inaugurée après les événements de janvier 1966 (chute du Président Yaméogo), la démobilisation idéologique et politique de collectivités rurales trompées dans leur espoir d'une transformation rapide de leurs conditions de vie, l'échec des tentatives de développement de l'agriculture mossi conduites par diverses sociétés d'intervention (en particulier la SATEC), enfin et surtout, une succession de mauvaises récoltes.

Le développement d'un sentiment national, ouvrant l'ensemble du territoire à tous les Voltaïques, n'est certainement pas étranger à la quête, hors des limites du territoire ethnique, de milieux naturels plus hospitaliers. Mais cette quête a pour toile de fond le sentiment profond que le pays mossi, vieux et usé, n'est plus à même de nourrir sa population.

3. De la priorité du politique dans le développement.

Migrations de travail vers l'étranger et migrations rurales internes à la Haute-Volta s'inscrivent dans un double contexte. Celui des agressions externes dont est victime la société mossi depuis trois quarts de siècle; et celui des blocages socio-économiques internes hérités du passé. En partant à l'étranger, les cadets favorisent le maintien de l'ordre social traditionnel, retardant ainsi l'indispensable démocratisation de la pratique socio-politique. En fuyant le pays mossi, les migrants agricoles s'épargnent la mutation techno-économique qui seule pourrait assurer un développement de l'agriculture mossi.

Ne pas tenir compte de ce double contexte, c'est condamner à l'échec tous les projets de limitation des migrations externes, de transferts internes, et de développement agricole. Quelle que soit leur validité au plan technique, ces projets ne sauraient atteindre leurs objectifs que s'ils sont définis dans la perspective d'une mutation radicale des structures et des mentalités sociales et économiques actuelles. Mais une telle mutation relève d'options politiques au niveau des populations responsables de leur développement, tout autant qu'à celui des responsables du développement. Les options qui ont d'ores et déjà été prises en faveur du développement communautaire peuvent se situer dans une telle perspective.